

## ORDONNANCE COLLECTIVE

Initier un bilan de santé chez la clientèle atteinte de diabète de type 2 et/ou d'hypertension artérielle déjà diagnostiqués et sous traitement

Établissement : GMF Rousseau-Montcalm

Numéro de l'ordonnance collective : OC GMF # 10

Période de validité : 3 ans (décembre 2027)

### SITUATION CLINIQUE

Personne de 18 ans ou plus, avec un diagnostic de diabète de type 2 qui suit un traitement antidiabétique stable et/ou par l'adoption des saines habitudes vie.

**Et/ou**

Personne de 18 ans ou plus atteinte d'hypertension sous traitement antihypertenseur stable ou traité avec les habitudes de vie.

### PROFESSIONNELS AUTORISÉS

Infirmières du CISSS de Lanaudière travaillant dans un GMF où le service est offert, qui possèdent la formation, les connaissances et les compétences nécessaires.

### ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES VISÉES

**Activités réservées à l'infirmière :**

1. Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique;
2. Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance;
3. Effectuer des examens et des tests diagnostiques invasifs, selon une ordonnance;
4. Effectuer le suivi infirmier des personnes présentant des problèmes de santé complexes;
5. Exercer la surveillance clinique de la condition des personnes dont l'état de santé présente des risques, incluant le monitoring et les ajustements du plan thérapeutique infirmier (PTI).

### INDICATIONS

Aucune indication additionnelle.

### CONTRE-INDICATIONS

**Pour l'utilisateur diabétique :**

- Diabète de type 1;
- Diabète gestationnel;
- Grossesse ou allaitement;
- Hospitalisation en soins aigus, ou phase aiguë d'une acidocétose ou d'un syndrome hyperglycémique hyperosmolaire.

**Pour l'usager avec diagnostic d'hypertension artérielle :**

- Grossesse ou allaitement;
- Pression artérielle systolique supérieure ou égale à 180 mm Hg OU pression artérielle diastolique supérieure ou égale à 110 mm Hg.

**INTENTIONS THÉRAPEUTIQUES**

Assurer le suivi par bilan sanguin des usagers déjà diagnostiqués et sous traitement pour le diabète de type 2 et/ou pour l'hypertension artérielle.

**PROTOCOLE MÉDICAL**

**1. ÉVALUATION DE LA CONDITION DE SANTÉ**

- Effectue l'évaluation de la condition clinique de l'usager et la raison de la consultation avec un questionnaire ciblé :
  - Sur les antécédents médicaux (dont la grossesse), allergie, prise de médication et les habitudes de vie en lien avec la raison de la consultation;
  - Prends la date du diagnostic de la maladie chronique;
  - Questionne sur les effets secondaires en lien avec la prise de médication;
  - Prends les mensurations.

**2. EXAMEN PHYSIQUE**

- Effectue les examens cliniques pertinents :
  - Signes vitaux selon le jugement clinique (FR, FC, TA et température);
  - Système abdominal, cardiaque et pulmonaire. Fais le test du monofilament pour les patients diabétiques (dépistage de la neuropathie);

**1.1. INVESTIGATION COMPLÉMENTAIRE**

- Initie l'ordonnance collective si l'usager répond aux critères d'initiation et s'assure de l'absence de contre-indication;
- Compléter la requête de laboratoire au nom du médecin ou de l'IPSPL traitant en fonction du tableau suivant :

Tableau 1. Bilans sanguins de dépistage et de suivi selon le diagnostic

Diagnostic	Bilans sanguins
Diabète de type 2	<ul style="list-style-type: none"><li>• HbA1C aux 3 à 6 mois selon le jugement clinique;</li><li>• Créatinine sérique (DFGe) aux 12 mois;</li><li>• RAC urinaire aux 12 mois;</li><li>• Bilan lipidique (considérer selon jugement clinique) aux 5 ans;</li><li>• Vitamine B12 aux 12 mois ou plus fréquent en présence d'anémie nouvelle ou d'un diagnostic de neuropathie périphérique si prise de Biguanides</li><li>• ALT aux 6 mois si prise de l'alpha-glucosadase et thiazolidinédiones</li></ul>
HTA	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ions (sodium, potassium), Créatinine aux 12 mois.</li><li>• Bilan lipidique aux 12 mois (considérer selon le jugement clinique)</li></ul>

- |  |   |
|--|---|
|  | <ul style="list-style-type: none"><li>• HbGlyquée aux 12 mois</li></ul> |
|--|---|

### 3. ENSEIGNEMENT ET INTERVENTION PRÉVENTIVE

L'infirmière :

- Transmet à l'usager et/ou à ses proches l'information nécessaire sur les bilans sanguins qui seront réalisés;
- Informe l'usager et/ou à ses proches de l'importance de faire les bilans sanguins demandés dans un délai raisonnable;
- Prodigue les conseils appropriés en matière de maintien et d'adoption de saines habitudes de vie (alimentation, exercice physique, tabagisme, consommation d'alcool, gestion du stress, etc.) :
- Le lien suivant peut aider à étoffer la discussion sur les habitudes de vie : <https://www.inspq.qc.ca/saine-alimentation-mode-vie-actif>

### 4. DOCUMENTATION AU DOSSIER DE L'USAGER

- Documente au dossier les informations cliniques pertinentes et les interventions posées, dont l'initiation de l'ordonnance collective ainsi que la communication avec le médecin/IP SPL, le cas échéant.

### SUIVI

- Assure le suivi de l'évaluation de l'état de santé et des résultats des bilans sanguins demandés;
- Si un résultat est anormal, avise l'usager de l'anormalité du résultat et du besoin de prise en charge par son médecin/IP SPL traitant;
  - Au besoin, aide l'usager à prendre un rendez-vous de suivi avec son médecin/IP SPL traitant.

### LIMITES OU SITUATIONS EXIGEANT UNE CONSULTATION MÉDICALE OBLIGATOIRE

À tout moment, avant, pendant ou après l'initiation de la présente ordonnance collective, l'usager doit être dirigée vers une IPSPL ou un médecin s'il a :

- Présence de symptômes présents dans les contre-indications;
- Présence d'un résultat indiquant valeur panique : aviser immédiatement le médecin/IP SPL traitant ou, en absence de celui-ci, le médecin/IP SPL répondant;
- Présence d'un résultat anormal, sans être une valeur panique : suivre la procédure de suivi habituelle post bilan sanguin;
- Présence de symptômes aigus nécessitant une évaluation médicale rapidement;
- Détérioration de l'état général.

### OUTILS DE RÉFÉRENCE ET SOURCES

Institut National d'Excellence en Santé et Services Sociaux (INESSS). (2017). Statines, hypolipémiants et diminution du risque cardiovasculaire. Repéré à <https://www.inesss.qc.ca/publications/repertoire-des-publications/publication/statines-hypolipemiant-et-diminution-du-risque-cardiovasculaire.html>

Groupe d'étude canadien sur les soins de santé préventifs. (2012). Diabète de type 2: résumé à l'intention des cliniciens. Repéré à : <https://canadiantaskforce.ca/diabete-de-type-2-resume-a-lintention-des-cliniciens/?lang=fr>

INESSS (2020). Protocole médical national - Médication anti-hypertensive. 9 p.

INESSS (2024). Protocole médical national - Ajustement de la médication antidiabétique dans le diabète de type 2. 27 p.

INESSS (2019). Protocole médical national. Ajustement des hypolipémiants (statines et ézétimibe) dans la prise en charge du risque cardiovasculaire. 14 p.

MSI : Cadre de référence sur la mesure de la température corporelle

MSI : Évaluation de la pression artérielle – signes vitaux

MSI : Évaluation pouls – signes vitaux

MSI : Évaluation de la respiration – signes vitaux

MSI : Examen de l'abdomen

MSI : Examen clinique du système respiratoire

## COMMUNICATION AVEC LE MÉDECIN TRAITANT

L'infirmière doit diriger vers l'IPSPL ou vers le médecin répondant dans certaines situations. Il est important de noter que la décision ou l'action nécessaire en dehors du champ d'exercice de l'IPSPL, cette dernière aura la responsabilité de contacter un médecin identifié selon la trajectoire GMF.

## IDENTIFICATION DU MÉDECIN PRESCRIPTEUR

Le médecin prescripteur est le médecin/IPSPL traitant ou le médecin/IPSPL qui est de garde ou présent dans le service.

## IDENTIFICATION DU MÉDECIN RÉPONDANT

Le médecin répondant est le médecin traitant ou l'IPSPL. En l'absence de celui-ci, se référer au médecin/IPSPL qui est de garde ou présent dans le service.

## PROCESSUS DE MISE EN VIGUEUR

Identification du ou des médecins impliqués et des personnes responsables, le cas échéant.

### 1. ÉLABORATION DE LA VERSION ACTUELLE

Vanessa Lussier-Momeau, IPSPL, Conseillère cadre soins infirmiers IPS

Joannie St-Pierre, Cheffe IPS et stomothérapeute

Nancy Delarosbil infirmière clinicienne, ASI première ligne GMF

### 2. VALIDATION DE LA VERSION ACTUELLE

Justine Tremblay, conseillère cadre en soins infirmiers

### 3. APPROBATION DE LA VERSION ACTUELLE

#### APPROBATION DE LA VERSION ACTUELLE PAR LES PRESCRIPTEURS SIGNATAIRES (HORS ÉTABLISSEMENT)

Nom et prénom	Numéro de permis	Signature	Date
Dre Anne-Sophie Mottet Lic. 17-755			
<del>DR. PATRICK DESCHÈNES</del> 1157551	<i>Dre Camille Vermeil</i> <i>Lic. 18-596</i>		
<del>Dre Jade Labbé-Latulippe</del> Lic. #1045517			
Dre Caroline Lemire 109286			

Nom et prénom	Numéro de permis	Signature	Date
Lavoie Caroline	07-494		
Perrault Audrey	17297		
Guyon, Lyriane	811545		
Joly, Karine	810595		
DAUPHINÉS Loc	87061		
A RENAUD	75487		
Mathieu Lavoie	811832		
Dre Claire Lavoie-St-Amour Lic. 17-417	17417		

**RÉVISION**

Date d'entrée en vigueur : Décembre 2024

Date de la dernière révision (si applicable) :

Date prévue de la prochaine révision : Décembre 2027